

**BREVE REPONSE au COMMENTAIRE ELEISON N° 121 de Mgr
Richard WILLIAMSON**

Il est regrettable que, dans son commentaire sur les Consécration Episcopales selon le nouveau rite, la question cruciale de la détermination non équivoque de la signification de tout sacrement soit pratiquement éludée.

Les Sacrements produisent *ex opere operato* la grâce qu'ils signifient, de sorte que la signification indéterminée ou équivoque se trouve exclue, puisqu'elle est exclue de la définition sacramentelle.

Un rite ne peut être équivoque dans sa définition sacramentelle, car alors il ne correspondrait plus à la définition donnée par l'Eglise. Ceci a pour conséquence le fait qu'un rite équivoque en sa partie essentielle contredit la définition donnée par l'Eglise. Et cela est valable sans même faire intervenir la question des intentions des ministres de faire ce qu'exige l'Eglise.

D'ailleurs reconnaître une signification suffisamment ambiguë ou équivoque pour ce qui est de l'essentiel du rite, et dans le même temps affirmer que ce rite est valide serait une contradiction.

Il semble pourtant que Mgr Williamson ne considère pas ce point ou peut-être même ne veut-il pas en tenir compte. Il se contente de parler de "rites suffisamment valides" mais qui sont en même temps "suffisamment ambigus". Alors qu'en réalité la définition de l'Eglise exclue un rite ambigu. Les rites catholiques par définition ne peuvent être ambigus dans leur signification sacramentelle .

Pour être valide un sacrement doit être déterminé ou non équivoque dans sa signification sacramentelle. Dans le cas contraire il est invalide du fait de la définition même qu'en donne l'Eglise, car celle-ci exige qu'il en soit ainsi.

Abbé Basilio MERAMO

16 novembre 2009.